

Édito

Nouvelle rentrée, nouvelle direction au ministère de l'Agriculture... des annonces à juger sur les actes !

Suite aux élections européennes, un nouveau ministre, Bruno Lemaire, a été nommé au ministère de l'Agriculture. C'est aussi une nouvelle directrice, Marion Zalay, qui a pris la direction de la DGER.

On peut fort justement penser que les luttes menées l'an dernier par les personnels de l'Enseignement Agricole Public, en particulier à l'appel des syndicats de la FSU et de l'Intersyndicale, ont créé un rapport de force justifiant ces changements de responsables.

C'est aussi un changement de discours qui est tenu par le nouveau ministre. Il se veut très ouvert au dialogue mais déjà il affirme que la rentrée s'est bien passée alors que le constat sur le terrain est tout autre :

- Elèves refusés en nombre dans l'Enseignement Agricole Public,
- Amoindrissement de l'offre de formation du service public par fermetures de classes,
- Dégradation des conditions de travail des personnels,
- Gestion inacceptable des agents contractuels.

Sommaire

| | |
|-------------------------|-------|
| • Edito | p.1 |
| • Assises | p.1 |
| • Le forfait AS | p.2 |
| • Bilan mutations | p.3 |
| • Nouveaux référentiels | p.3-4 |
| • Brèves | p.4 |
| • Organigramme | p.5 |
| • Pétition bac pro | p.6 |
| • Capeps interne | p.7 |
| • Syndicalisation | p.7-8 |

Dans ce climat le ministre a lancé, le 10 septembre, les Assises de l'Enseignement Agricole Public. Le SNEP, aux côtés du SNETAP, s'y investira pleinement (voir ci-contre)

Restons motivés et solidaires. Dès maintenant signez la pétition « 3h d'EPS en 1^{ère} et terminale bac pro » et rejoignez le SNEP !

Michel GARCIA

Assises de l'Enseignement Agricole Public

Le SNEP, représenté par Bernard Charlier, secrétaire national, a participé à leur ouverture et y a fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Ministre,

Le SNEP participera à ces Assises avec intérêt mais sera très attentif à ses contenus.

Vous avez indiqué dans vos propos que la discussion est ouverte à tous les sujets y compris les disciplines, donc l'EPS en fait partie. Je voudrais évoquer la question des horaires EPS en Bac Pro Agricole.

Je ne reprendrai pas les arguments du SNETAP, que je partage, sur l'opposition de la FSU à cette réforme mais elle est maintenant présente. La mise en place des Bac Pro dans l'Education nationale se traduit par 2h en seconde et 3h en première et terminale. Le ministère de l'Agriculture n'a mis en place que trois fois 2h alors que les programmes et les évaluations sont les mêmes. Comment avoir un niveau d'exigence commun avec moins d'heures d'enseignement ?

Dans un contexte où tous les indicateurs sont au rouge concernant les pratiques physiques des jeunes, je m'adresse à vous, Monsieur le Ministre, pour que cette injustice qui frappe nos jeunes en formation dans l'Enseignement Agricole soit rapidement réparée. »

Le ministre a fait la réponse suivante : il se dit très attaché à l'EPS et disposé à voir le problème soulevé par l'intervention du SNEP. Il souhaite que les horaires élèves soient regardés de près. Il partage notre point de vue sur le fait qu'il faut tout faire pour développer les pratiques physiques de nos jeunes aujourd'hui.

Les organisations syndicales, particulièrement celles de la FSU, ont rappelé au ministre que sa politique sera jugée sur les faits et non sur les discours et elles attendent des avancées significatives dès le 10 novembre, date de la fin de ces Assises.

Nous vous appelons à participer, comme le SNEP, à ces débats mais sans naïveté et en restant mobilisés et revendicatifs dans les établissements.

Le forfait AS : encore et toujours...

La rentrée 2009 s'est déroulée dans ce contexte récurrent de déséquilibre privé et public de l'Enseignement Agricole.

Les enseignants EPS n'ont pas été épargnés et les conséquences des arbitrages budgétaires du ministère ont entraîné des dégradations dans l'exercice de leur métier.

Dans beaucoup de régions, l'attaque du forfait AS a été de règle notamment chez les collègues contractuels. Si certaines équipes se sont mobilisées et, avec l'intervention du SNEP, ont pu récupérer les 3 heures allouées à l'animation de l'AS, il reste encore beaucoup de dossiers en suspens.

Pour mémoire et pourquoi pas pour action, un petit rappel des différents textes qui régissent ce forfait.

✓ En premier lieu, le décret 99-806 du 15/09/99 (ministère agriculture) qui précise que les obligations de service de tous les enseignants EPS (PEPS et PCEA) du MAPAA sont les mêmes que celles des enseignants de l'EN.

✓ L'article 4 du décret 80-627 (EN) indique que par son statut l'enseignant EPS « participe à la formation, à l'entraînement et à l'animation sportif ».

✓ La note de service 87-379 du 01/12/87 (EN) et la circulaire 2002-130 du 25/04/02 (EN) précisent et rappellent que l'encadrement de l'AS est assuré dans le cadre du forfait statutaire de 3 heures indivisibles.

Il faut donc exiger que ce forfait soit attribué à tous les collègues (ayant un temps de travail d'au moins 50%)

La bataille commence donc au niveau des établissements et de leur proviseur et évidemment à l'échelle académique avec le SRFD. Seule une pression de tous les instants nous permettra de conserver des conditions décentes d'exercice de notre métier et de surcroît une qualité d'accueil de nos élèves.

Ces précisions réglementaires sont une aide à la mobilisation. N'hésitez pas à contacter le SNEP pour vous aider.

Thierry RAYNAL

ps : tous ces textes seront consultables très prochainement sur la nouvelle page AGRI du site national du SNEP :

www.snepfsu.net

Bilan Mutation

La CAP des enseignants titulaires en EPS s'est déroulée le 16 février 2009, dans un contexte de réduction des moyens et des évolutions de formation (suppression des BEPA, BAC pro en 3 ans).

En novembre 2008, 3 collègues se sont vus notifier la non-reconduction de leur détachement. Après examen de leur situation et au vue des besoins dans leur établissement, leur situation a été étudiée par le bureau de gestion des dotations et des compétences. Après l'intervention forte du SNEP, un collègue a réintégré l'Education nationale dans la même académie d'exercice, un autre bénéficie d'un congé de formation en 2009/2010 et le troisième est resté dans son établissement à mi-temps et a fait valoir « un crédit d'élu ».

Le renouvellement de détachement sera confronté dans les 2 ans à venir à la problématique de cette réduction des besoins d'enseignement liée à la politique conduite par notre gouvernement. Chaque SRFD étudie en octobre et début novembre l'organisation de la rentrée prochaine. Nous vous invitons, dès maintenant, à préparer cette rentrée 2010 en évoquant, au sein des équipes pédagogiques et avec la direction de vos lycées, l'évolution des besoins d'enseignement en EPS, afin de ne pas être pris de court.

Joseph BOULC'H

Bilan de la CAP - mutation 2009

Eric FORNARELLI (legta Bourg les Valence), Jean Pierre PEYS (½ Pau + ½ Angoulême), Olivier VERCELLI (legta Dijon), Cécile GIRAUD (legta Fontaines), Véronique COLLET (legta Tarbes), Olivier ROUX (lycée de la mer Sète), Caroline LACRABE (½ Auch + ½ Ondes), Fabrice BLANQUET (legta Vienne), Cyril CARLE (100% Les Arcs l'Argens), Sylvie PRAT (legta Aubenas), David SETRUCK (½ Moulin + ½ Montbrison).

Nouveau détaché : Etienne FAGOT (LPA Pays de Bray).

Congé de formation en 2009/2010 : Olivier PEREZ (Blanquefort), Maryvonne GIROUX (congé à mi-temps legta Aubenas).

Bonne retraite à Jean-Pierre ROBERJOT, Gérard MACÉ, Jean-Lou SAUTENET.

Retour à l'éducation nationale : Pascal CARRIERE, Bérandère DEL PORTE

Nouveaux référentiels

Sans aucune consultation préalable du SNEP, l'administration a décidé, unilatéralement, de publier les textes organisant les pratiques en EPS pour les classes de 2nd professionnelles et de BTS. Ils sont applicables dès cette rentrée.

Vous trouverez le texte concernant les 2nd sur Chlorofil (site d'information des établissements publics d'enseignement agricole) et celui concernant les BTS ci-après.

M 31 – Education physique et sportive

| Horaires pour l'élèves Disciplines | cours | TP/ TD | To- tal |
|---------------------------------------|-------|-----------|------------|
| Éducation physique et sportive | | | 87 |

Objectif général du module :
Mobiliser son intelligence motrice et gérer un projet de formation physique et sportif

Objectifs du module :

Les finalités des programmes de l'E.P.S en BTSA sont de :

- favoriser l'accès au patrimoine culturel et le développement de capacités de jugement,
- viser l'acquisition de savoirs fondamentaux pour devenir un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué.

Objectif 1 : accéder au patrimoine culturel constitué par la diversité des activités physiques, sportives, artistiques et de développement de soi ainsi qu'à certaines de leurs formes sociales de pratique,

Objectif 2 : développer et mobiliser ses ressources pour s'engager dans les apprentissages, enrichir sa motricité, la rendre efficace et favoriser la réussite,

Objectif 3 : rechercher l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour gérer sa vie physique et sociale, entretenir sa santé tout au long de la vie, développer l'image et l'estime de soi pour savoir construire sa relation aux autres,

Objectif 4 : s'engager dans une voie de spécialisation par l'approfondissement de la pratique d'activités choisies.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs :

Pour vivre une diversité d'expériences corporelles et motrices, l'étudiant a la possibilité de :

- réaliser des prestations ou des performances en relation avec le temps et l'espace,
- s'adapter à différents environnements,
- concevoir et réaliser des actions à visées artistique et esthétique,
- se confronter à autrui selon des codes, des règles et une éthique,
- réaliser et orienter son activité en vue de l'entretien de soi.

Les enseignements sont finalisés par plusieurs compétences exigibles à l'issue des apprentissages et structurés selon deux composantes : culturelle ou motrice et méthodologique :

– Composante culturelle et motrice :

- * réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée, se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains,
- * concevoir et réaliser une prestation à visée artistique ou esthétique,
- * conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif,
- * orienter et développer les effets de l'activité en vue de l'entretien de soi.

– Composante méthodologique :

- * s'engager lucidement dans la pratique de l'activité,
- * concevoir et conduire de façon de plus en plus autonome un projet d'acquisition ou d'entraînement,
- * mesurer, apprécier les effets de l'activité et s'approprier différentes démarches pour apprendre,
- * se confronter à l'application et à la construction de règles de vie et de fonctionnement collectif, assumer les différents rôles liés à l'activité.

Précisions relatives aux objectifs :

En fonction des exigences nationales mais aussi des caractéristiques régionales ou locales et des spécificités propres à certaines filières de B.T.S.A, l'équipe pédagogique des enseignants responsables propose une programmation d'activités appartenant aux champs de pratique de l'E.P.S (groupements et listes officiels).

Les niveaux d'exigence sont définis au regard des référentiels de compétences attendues des programmes du cycle terminal des voies générales, technologiques et professionnelles des textes officiels de l'Education Nationale. Ces niveaux seront, selon les activités et en fonction des caractéristiques des étudiants, les mêmes que ceux arrêtés pour le baccalauréat mais réalisés dans des conditions de

pratique plus complexes ou identiques à celles du milieu fédéral ou associatif (pratiques sociales de référence).

Pour chaque situation, seront définies les connaissances à acquérir (informations, techniques et tactiques, connaissances sur soi, savoir-faire sociaux) conformément aux fiches-programmes officielles, présentées selon le modèle unique garantissant une homogénéité.

Même si la relation avec les autres disciplines n'est pas institutionnalisée, il serait pertinent que l'étudiant articule ses propositions de contenus ou son projet avec les sciences biologiques, l'éducation socioculturelle....

L'évaluation est individuelle et s'effectue en contrôle en cours de formation. Elle porte sur une ou deux épreuves dont les activités supports ont fait l'objet d'un temps de pratique suffisamment important et valorise la dimension motrice des apprentissages.

Les critères de l'évaluation prennent en compte pour :

- * 75% le niveau de compétence atteint et les connaissances maîtrisées dans la ou les activités évaluées,
- * 25% l'analyse réflexive au regard de son projet de formation (conception, conduite, régulation, bilan...).

Brèves... Brèves...

Détachement

Le renouveler : une nécessité

Chaque enseignant est détaché pour une période de 3 ans renouvelable. Lors de la 3^{ème} année dès le mois d'octobre, faites la démarche auprès du secrétariat de votre lycée ; remplissez le formulaire de renouvellement de détachement. N'hésitez pas à vous entretenir avec le chef d'établissement pour obtenir un avis très favorable et pas seulement favorable. Exigez une réponse avant la fin du 1^{er} trimestre pour lever toute ambiguïté avant la période de mutation.

Le premier détachement

Les postes disponibles sont publiés au BOEN courant novembre ou début décembre. A la rentrée 2009, 1 collègue a intégré le ministère de l'Agriculture, 9 postes étaient ouverts au détachement dans les académies de Rouen, Amiens, Lille Reims et celles de l'Île de France. N'hésitez pas à faire la promotion de ces postes.

Retraite : le faire savoir dans les délais

Chaque année, lors de la commission de mutation, nous sommes confrontés au manque d'information sur certains postes où un collègue envisage de faire valoir ses droits à la retraite. Ceci entraîne des "mutations sous réserve", complique la prise de décision, entraîne par la même un manque de lisibilité du mouvement.

Dès que votre décision est prise, faites le savoir à l'administration mais aussi au représentant du personnel afin d'améliorer le mouvement et de permettre au collègue susceptible de bénéficier d'une mutation de prendre leurs dispositions sereinement dans le courant du 3^{ème} trimestre : contact avec le nouvel établissement, déménagement, inscription scolaire des enfants, etc.

Merci pour cette solidarité intergénérationnelle !

Elections aux conseils intérieur et d'administration

Plus que jamais un professeur d'EPS élu au CI CA est indispensable !

Faire entendre la voix de notre discipline est indispensable. C'est un lieu stratégique où siègent élus et parents d'élèves. Cela permet par vos interventions de construire des alliances et des rapports de force qui peuvent peser fortement sur le quotidien.

Pour ce faire, une liste FSU avec une profession de foi peut être utile : affichons nos convictions.

- Les conditions de la réussite de nos élèves (effectifs pas classe, DGH, options...);
- La transparence de la préparation de la rentrée 2010 ;
- Le projet d'établissement, d'EPS, d'AS ;
- La place de l'EPS dans l'établissement et la culture commune ;
- La démocratie et les moyens de la mettre en œuvre ;
- Le renforcement de l'échelon régional, des prérogatives du chef d'établissement, la question des moyens et leur répartition au sein du lycée devient un enjeu essentiel.

Ne laissons pas les autres décider pour nous !

Demande de principe : une spécificité

Tout enseignant envisageant une mutation, réintégration ou départ à la retraite doit avoir fait une "demande de principe" ce qui permet notamment de connaître les postes vacants ou susceptibles de l'être. Cette année ceci était à faire avant le 28 septembre.

Au cas où cela vous aurait échappé, prenez contact avec votre secrétariat de lycée.

En cas de difficultés, faites nous en part.

Le secteur Agri... nous contacter

| Nom et Prénom E-mail | Adresse de l'établissement | Adresse Personnelle | Responsabilité |
|--|--|---|--|
| CHARLIER Bernard bernard.charlier@snepfsu.net | | SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.44 Fax : 01.44.62.82.48 | Secrétaire National – Révision des notes – Avancement des profs EPS |
| GARCIA Michel michel.garcia@educagri.fr | LEGTA Boulevard Olivier de Serres 21800 QUETIGNY Tél : 03.80.71.80.21 Fax : 03.80.71.80.10 | 33, rue Saint Fiacre 21800 QUETIGNY Tél : 06.76.20.07.71 | Responsable du secteur – Corpo – Suppléant CNEA – Suppléant CTPC |
| BOULC'H Joseph boulch.joseph@wanadoo.fr | LEGTA Rennes Le Rheu Route de Cintré - BP 25 35650 LE RHEU Tél : 02.99.29.73.45 (poste 159) | 39, rue de la Vallée 35690 ACIGNE Tél : 02.99.04.33.70 | – Pédagogie – Mutations titulaires – UNSS |
| PRATS Cathy catherine.prats@educagri.fr | LEGTA Perpignan RN 114 - Site de Theza 66200 THEZA Tél : 04.68.37.99.37 Fax : 04.68.22.85.95 | 18, rue de Barcelone 66180 VILLENEUVE de la RAHO Tél : 04.68.55.88.03 | – Syndicalisation |
| MICHAUD Patrick patrick.michaud@wanadoo.fr | LEGTA de Nîmes Domaine de Donadille 30230 RODILHAN Tél : 04.66.20.67.67 | 19, rue Villars 30000 NIMES Tél : 06.75.93.18.03 | – Contractuels, affectations – CDI – PCEA EPS – Syndicalisation |
| RAYNAL Thierry thierry.raynal@educagri.fr | LEGTA Saint Lô There 50620 Le HOMMET d'ARTHENAY Tél : 02.33.77.80.80 Fax : 02.33.77.80.81 | La Bachelierie 50210 NOTRE DAME de CENILLY Tél : 06.74.22.05.10 | – Mutations titulaires – Relations SNETAP – PCEA – Page Agri du site internet |
| Secrétariat agriculture@snepfsu.net | SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux, 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.32 - Fax : 01.44.62.82.48 | | |



Nouveauté : une page Agriculture sur le site du SNEP !

Les enseignants d'EPS, quel que soit leur secteur d'intervention, partagent des préoccupations communes dans l'exercice de leur métier et déroulement de carrière.

Cependant chaque secteur présente des particularités qu'il importe de prendre en compte dans l'expression auprès de la profession.

C'est pourquoi le secteur agriculture du SNEP a pris la décision d'ouvrir cette page agriculture sur le site national du SNEP. Nous essaierons de vous donner le maximum d'informations pour vous aider, pour défendre au mieux l'EPS au sein du service public de l'enseignement agricole.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et propositions sur cette nouvelle page du site : www.snepfsu.net

Pétition pour 3h d'EPS en Bac Pro

Le SNEP a interpellé le ministère de l'Agriculture dès le mois d'avril 2009 pour obtenir les mêmes horaires en BAC PRO agricole qu'à l'Education Nationale. Il est aussi intervenu le 10 septembre lors de la séance d'ouverture des assises de l'enseignement agricole public pour évoquer la question des horaires EPS en BAC PRO agricole.

Parallèlement, le SNEP a lancé une pétition pour demander au ministre les mêmes horaires d'EPS pour les élèves de BAC PRO agricole que pour les élèves de l'Education Nationale (2h en terminale, 3h en première et 3h en terminale BAC PRO). Cette pétition (ci-dessous) est proposée à la signature de toute la profession mais pas seulement, il faut aussi la faire signer aux autres collègues et aux parents d'élèves. Elle a été envoyée à chaque syndiqué SNEP (2008/2009) et dans chaque établissement.

Elle est aussi en ligne notre site : <http://www.snepfsu.net/phpetitions/agri/index.php3>.

Faites-là signer massivement pour appuyer les interventions du SNEP auprès du ministère de l'Agriculture avant que les horaires de première et terminale BAC PRO soient arrêtés.

Michel GARCIA

Pour des horaires EPS efficaces et identiques à ceux de l'Education Nationale en Baccalauréat Professionnel Agricole !

Contre l'avis du SNEP et des syndicats de la FSU, la réforme des baccalauréats professionnels aboutit à la réduction d'une année du cursus de formation de ce niveau (BEPA + Bac Pro remplacés par un Bac Pro en 3 ans). Dans ce contexte, le SNEP a obtenu une meilleure prise en compte des horaires d'EPS que ne le prévoyait le gouvernement, soit 2h en seconde et 3h en première et terminale.

Le Ministère de l'Agriculture a appliqué la réforme de l'Education Nationale mais pas en ce qui concerne les horaires d'EPS : 2h pour toute les classes à l'Agriculture.

Ce projet pénalise les élèves de l'Enseignement Agricole. Alors que les objectifs restent les mêmes, nos élèves auraient-ils des besoins moindres que ceux de l'E.N ?

C'est pourquoi les soussignés demandent au Ministre de l'Agriculture de permettre aux élèves des Baccalauréats Professionnels de l'Enseignement Agricole de bénéficier des mêmes conditions d'enseignement de l'Education Physique et Sportive qu'à l'Education Nationale (à savoir 2h en seconde et 3h en première et terminale).

| | Nom - Prénom | Fonction | Dépt | Signature |
|----|--------------|----------|------|-----------|
| 1 | | | | |
| 2 | | | | |
| 3 | | | | |
| 4 | | | | |
| 5 | | | | |
| 6 | | | | |
| 7 | | | | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |
| 10 | | | | |

Capeps interne

Après plusieurs années de lutte, le SNEP a obtenu la réouverture du CAPEPS interne pour 2010.

Ce concours, aujourd'hui, est destiné à résorber la précarité en EPS. Le directeur de Cabinet du Ministre de l'Éducation nationale a annoncé qu'il devrait rester ouvert jusqu'en 2015.

Cette décision ne peut être totalement satisfaisante. Le SNEP est attaché à la résorption de la précarité partout où elle existe, à l'Éducation nationale comme à l'Agriculture. C'est pourquoi il s'est adressé conjointement aux Ministres de l'Éducation nationale et de l'Agriculture pour leur demander de prendre les dispositions afin de permettre à tous nos collègues précaires de l'agriculture de passer ce concours (voir courriers sur le site du SNEP).

Le SNEP estime que les affectations des futurs reçus devraient prendre en compte à la fois l'exercice actuel à l'agriculture et l'ancienneté dans ce ministère.

Le secteur agriculture

Syndicalisation

L'année scolaire 2008-2009 a été marquée par une crise sévère que nous fait subir la mondialisation et qui se solde par une série de régressions sociales et un fort développement de la précarité.

L'emploi dans l'éducation a subi un recul de 13 000 postes pour cette rentrée 2009 et à la rentrée 2010 16 000 postes devraient disparaître. La fermeture de classes se poursuit et va encore s'accélérer avec la mise en place du bac pro en 3 ans.

Bien évidemment les personnels en EPS se trouvent pris dans cette tourmente et se voient dans l'obligation de se battre au quotidien pour préserver leurs conditions de travail et donner aux élèves une égale qualité d'enseignement.

Malgré l'engagement de la DGER de fixer les détachements à 3 ans, certains arrêtés ne sont toujours pas conformes. Les postes à « cheval » se multiplient, le nombre de contractuels reste stable, les temps partiels augmentent, etc.

Face à ce contexte, le SNEP agriculture est plus que jamais présent pour poursuivre les actions, mobiliser, lutter et obtenir des résultats.

Pour pouvoir mener sa tâche à bien, nous avons besoin d'être nombreux et forts afin d'être efficaces.

Nous vous invitons tous à rejoindre dès la rentrée le SNEP pour lui donner tout le poids nécessaire à la défense de notre métier et de ses personnels.



Patrick MICHAUD

Fiche syndicalisation